

**Procès-verbal – CONSEIL D’ADMINISTRATION**

**4 décembre 2019, 17 h**

**Salle AR-90**

**10 905, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal QC H1C 1H1**

PRÉSENCES	ABSENCES	INVITÉS
M. André Brunelle, Président M. Antoine Boucher Dr Benoit Dassylva M. Maxime Di Patria Mme Julie Duchaine Dre Renée Fugère, PDG et secrétaire Mme Marcelle Lajoie Mme Caroline Larue M. Grégoire Leclair Mme Véronique Lussier M. Serge Régnier M. Samsith So Mme Michèle Tourigny	Mme Christiane Asselin Mme Francine Dubé, vice-présidente M. Jacques Gendron Mme Lise Héroux Dr Michael Mansour	M. Yann Belzile, directeur général adjoint Dre France Proulx, observatrice représentante de la Fondation Pinel Mme Carolle Brabant, invitée représentante suggérée par le comité des usagers  <div style="text-align: center;"><b>POPULATION</b></div> Trois membres du personnel assistent à la séance. Aucun membre de la population n’assiste à la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 17 h. Mme Line Caron, technicienne en administration, prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p><b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b> Les membres ont reçu copie de l'ordre du jour.</p> <p><b>PROPOSITION CA-2019-073</b> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY, APPUYÉE PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel tenue ce jour avec l'ajout suivant en point 6 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>6.3. Prix Développement durable</i></li> </ul> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p><b>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</b> Il n'y a pas eu de période de questions.</p>
3.	<p><b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 30 OCTOBRE 2019</b> Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration pour approbation.</p> <p><b>PROPOSITION CA-2019-074</b> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel de la séance régulière tenue le 30 octobre 2019 tel que rédigé.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
4.	<p><b>AFFAIRES DÉCOULANT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2019</b> <b>4.1. (DU POINT 5) : CHEF DU DÉPARTEMENT DE PHARMACIE – RENOUELEMENT D'UN MANDAT ET COMITÉ DE SÉLECTION</b> Ce point en est un d'information et comme Mme Julie Duchaine est la candidate pressentie, elle se retire de la séance pour permettre aux membres de discuter sur ce point sans sa présence.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>La présidente-directrice générale informe les membres que les représentants de l'Université de Montréal et du CMDP ont été désignés. Toutefois, en lien avec la désignation des membres déposée par le CMDP, la présidente-directrice générale fait savoir que l'Institut est en attente d'une réponse de l'Université pour assurer la conformité de cette composition. D'autre part, elle souligne la performance et la rigueur de la candidate pressentie.</p> <p>À la suite des commentaires, on suggère d'informer la candidate de ce point et la présidente-directrice générale acquiesce à cette demande et en confirme son action. Mme Duchaine réintègre la séance.</p>
5.	<p><b>PROGRAMME D'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ ET AUX SERVICES SOCIAUX EN LANGUE ANGLAISE DE L'INSTITUT</b></p> <p>Le document de travail intitulé « Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel » est soumis aux membres pour approbation. Ce document de travail a déjà fait l'objet d'une analyse par le comité de direction et le comité de vigilance et de la qualité.</p> <p>Le DGA informe les membres que ce document doit être déposé au MSSS le 31 mars 2020 et dans les différentes étapes à franchir, l'Institut doit transmettre ce document de travail au « Comité régional pour les programmes d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise » pour analyse et commentaires. En raison de cet échéancier, on demande au conseil d'administration d'adopter en première lecture le document de travail déposé. Le DGA précise que le document final sera présenté à la séance régulière au conseil d'administration suivant le 31 mars 2020.</p> <p>De son côté, la présidente-directrice générale informe les membres que tous les établissements se doivent d'avoir un programme d'accès en langue anglaise en raison des demandes de service à la clientèle. Toutefois, elle confirme que l'Institut restera un établissement desservant ses services en français, car elle indique que desservir des services en langue anglaise nécessiterait une logistique complexe.</p> <p>Après délibérations,</p> <p><b>PROPOSITION CA-2019-075</b></p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY, APPUYÉE PAR MONSIEUR GRÉGOIRE LECLAIR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité, adopte en première lecture le document de travail intitulé « Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de l'Institut » tel que déposé.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
6.	<p data-bbox="338 237 579 261"><b>PRIX D'EXCELLENCE</b></p> <p data-bbox="338 269 1898 407">Dans le cadre des prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux, l'Institut est invité à présenter des dossiers de candidatures au MSSS. À cet effet, l'Institut souhaite soumettre trois projets, soit le prix « Reconnaissance de carrière Persillier-Lachapelle », le projet « Objectif : été sans TSO » et le projet « Développement durable » présentés par Mme Martine Haines, coordonnatrice des ressources humaines. Les membres prennent acte des trois projets présentés.</p> <p data-bbox="338 448 751 472"><b>6.1. PRIX PERSILLIER-LACHAPELLE</b></p> <p data-bbox="338 480 1898 691">Le prix de reconnaissance de carrière Persillier-Lachapelle rend hommage à des gens qui, au cours de leur brillante carrière, se sont consacrés au développement et à l'amélioration des services offerts dans le domaine de la santé et des services sociaux. Ce prix veut reconnaître l'engagement de ces personnes tout en soulignant leur carrière exceptionnelle menée au sein du réseau des établissements tout comme des organismes communautaires. À cet égard, la candidature de Docteure Renée Fugère est déposée pour la reconnaissance de plusieurs réalisations importantes qui ont jalonné sa carrière de clinicienne, professeure, dirigeante et acteur de premier plan dans la reconnaissance de la psychiatrie légale comme surspécialité en médecine.</p> <p data-bbox="338 732 1898 902">La présidente-directrice générale se retire de la séance pour permettre aux membres de discuter sur ce point en son absence. De leur côté les membres appuient sans équivoque la candidature de Dre Renée Fugère et reçoivent cette excellente nouvelle. Ils soulignent la qualité du résumé complet et intéressant qui est déposé. On considère qu'il s'agit d'une belle concordance avec la psychiatrie légale et peut influencer une stratégie de communication. La présidente-directrice générale réintègre son siège à la fin de la discussion.</p> <p data-bbox="338 943 579 967">Après délibérations,</p> <p data-bbox="438 1016 772 1040"><b><i>PROPOSITION CA-2019-076</i></b></p> <p data-bbox="438 1049 1734 1187"><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE, APPUYÉE PAR MADAME CAROLINE LARUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel approuve le dossier de candidature déposé pour le prix Persillier-Lachapelle et en autorise la transmission au MSSS.</i></p> <p data-bbox="1241 1227 1734 1252" style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><b>6.2. PRIX RESSOURCES HUMAINES</b></p> <p>Les prix d'excellence mettent en lumière l'engagement et la collaboration exceptionnels des acteurs du réseau et du milieu communautaire. Ils visent à souligner les initiatives mises en place sur le terrain au profit des patients, dans un souci constant de performance et d'amélioration continue. Le dossier soumis fait partie de la catégorie réservée aux établissements pour un projet de valorisation et mobilisation des ressources humaines. Dans cette catégorie, les prix récompensent l'initiative et l'engagement des intervenants des établissements du réseau de la santé et des services sociaux.</p> <p>Le DGA rapporte qu'il s'agit d'une réalisation majeure avec deux étés sans TSO et aussi remarquable dans le contexte actuel. On suggère que cette réussite d'équipe soit partagée.</p> <p>Après délibérations,</p> <p><b>PROPOSITION CA-2019-077</b>  <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA, APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMSITH SO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel approuve le dossier de candidature faisant partie de la catégorie réservée aux établissements pour un projet de valorisation et mobilisation des ressources humaines intitulé « Objectif : été sans TSO » et en autorise la transmission au MSSS.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p><b>6.3. PRIX DÉVELOPPEMENT DURABLE</b></p> <p>Les membres reçoivent séance tenante le projet « Comité santé environnementale et développement durable » pour approbation. Ce projet s'ajoute aux deux autres prix d'excellence déjà soumis et qui seront déposés au MSSS. Ce projet fait partie de la catégorie réservée aux établissements pour un projet de développement durable. Le DGA rapporte qu'il s'agit d'un projet auquel l'ensemble du personnel participe, que ce soit par l'utilisation de tasses ou bouteilles d'eau réutilisables, par la plantation des arbres, par la récupération de matériaux aux ateliers, etc. On suggère aussi de souligner cet effort qui fournirait une visibilité à l'organisation.</p> <p>Après délibérations,</p> <p><b>PROPOSITION CA-2019-078</b>  <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMSITH SO, APPUYÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>approuve le dossier de candidature faisant partie de la catégorie réservée aux établissements pour un projet de développement durable intitulé « Comité santé environnementale et développement durable » et en autorise la transmission au MSSS.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
7.	<p><b>GARDES EN ÉTABLISSEMENT</b></p> <p>Les membres ont reçu copie du tableau des gardes en établissement du 1<sup>er</sup> avril au 11 novembre 2019. On rappelle qu'il s'agit d'un document qui est déposé de façon régulière pour information. Ce même tableau a été déposé au comité de vigilance et de la qualité pour analyse et pour voir l'évolution. Ce document fait référence au seul établissement de l'Institut et la présidente-directrice générale explique les différents types de garde. Elle fait savoir que les normes en termes de délais sont respectées par l'établissement. Un questionnement est soulevé sur la pertinence de ces données et on rapporte qu'il s'agit d'une compilation statistique nécessaire à un suivi serré qui doit être effectué dans tous les établissements. Ce tableau a été produit pour informer les membres des conseils d'administration des gardes effectuées dans les établissements.</p>
8.	<p><b>POINTS D'INFORMATION</b></p> <p><b>8.1 ACTIVITÉS DE LA FONDATION PINEL</b></p> <p>La représentante de la Fondation Pinel informe les membres que les activités sont toujours en cours. Une réunion a eu lieu récemment et un nouveau membre, qui connaît bien la réalité de Pinel, s'est joint au conseil d'administration de la Fondation. Elle fait savoir que les membres travaillent sur la planification des prochaines activités, dont la course Pinel qui est organisée chaque année et sur la précision des objectifs de dons. On exprime le souhait que la Fondation Pinel soit accessible via le nouveau site web à venir.</p> <p><b>8.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ</b></p> <p>En l'absence de la présidente du CVQ, une des membres du comité énumère les points suivants traités lors de la rencontre qui a eu lieu le 21 novembre dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport conforme du gestionnaire de risques.</li> <li>• Rapport de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services de l'année en cours qui est stable aux années antérieures. Les délais entre les plaintes reçues et le transfert aux médecins examinateurs ont été ajoutés au rapport. On informe que l'adjointe à la DG assurera un suivi des recommandations de la commissaire.</li> <li>• Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise dans lequel on a suggéré que les patients et leurs familles soient désignés.</li> </ul>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><b>8.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE</b></p> <p>La présidente du CGE énumère les points suivants traités lors de la rencontre du 21 novembre dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus d'auto-évaluation du C. A. ;</li> <li>• Modification du Règlement de régie interne avec le changement de nom, l'ajout du CRH et la révision des rapports annuels partagée entre le CVQ et le CGE ;</li> <li>• Discussion en lien avec la nécessité de rédiger des résolutions pour les recommandations au C.A. et qu'en conclusion, il a été décidé de ne pas exécuter.</li> </ul> <p><b>8.4 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES</b></p> <p>Le président du CRH énumère les points suivants traités lors de la rencontre du 28 novembre dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs : cibles non atteintes avec l'assurance-salaire et le temps supplémentaire causé par le nombre élevé d'accompagnements, mais tout de même très performant par rapport au réseau;</li> <li>• Taux de rétention global à 76 % au moyen d'une vigilance accrue, distinguant par rapport au secteur avec roulement;</li> <li>• Validation complète et conforme des permis de pratique;</li> <li>• Restructuration de la DST avec le budget d'investissement et l'ajout de postes.</li> </ul> <p><b>8.5 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VÉRIFICATION</b></p> <p>Le comité de vérification n'a pas tenu de rencontre depuis le dernier C. A.. Toutefois, le DGA fait savoir que les chiffres de la P8 sont à venir et que l'Institut est toujours en équilibre et respecte la cible.</p>
9.	<p><b>PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU C. A.</b></p> <p>Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du C. A.</p>
10.	<p><b>PROCHAINE RÉUNION</b></p> <p>La prochaine séance régulière du conseil d'administration est fixée au mercredi 19 février 2020 à 19 h à la salle AR-90.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
11.	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>  <b>PROPOSITION CA-2019-079</b> <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 18 h 04.</i>

*(Original dûment autorisé)*

---

André Brunelle  
Président du conseil d'administration

PV-CA 2019-12-04  
Approuvé le 19 février 2020

*(Original dûment autorisé)*

---

Renée Fugère  
Présidente-directrice générale et secrétaire